

L'an deux mille vingt, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatre février deux mille vingt sous la présidence de Monsieur MUGUAY, Maire.

Etaient présents : MM MUGUAY, LEJEUNE, MAZEIRAT, DUMIGNARD, ESCURE, AUDOUSSET, LUGUET, FILLOUX, CLEMENT, BEAUQUESNE, NADAUD, FURET, BIENVENU, RICHERT, PRADEAU, CHAPELAIN, DELANNE, MOUTAUD, MARTIN, KOWALCZYK, JAMMOT, LAVAUD, JOFFRE.

Etait absent : M. MATHOU.

Monsieur Frédéric ALONZO a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Aurélien FADERNE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Pascal LYRAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT
Madame Catherine DAGNAUD a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD
Madame Lise GAUDIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Madame Patricia MOUTAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 4 février aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2019
2. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2019
3. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2019
4. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Lotissement Jéraphie 2 avec reprise anticipée des résultats 2019
5. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Lotissement du Bois du Loup avec reprise anticipée des résultats 2019
6. Vote des taux de fiscalité
7. Subvention CCAS
8. Subvention Caisse des écoles
9. Subvention pour les 30 ans des arts appliqués au Lycée Raymond Loewy
10. Convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture Centre Social (MJCCS)
11. Participation de la Commune au budget du GIP Traces de Pas
12. Contrat d'assistance technique pour la STEP
13. Adhésion du cinéma Eden à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)
14. Cinéma : Contrat de maintenance logiciel billetterie et de sauvegarde des données Monnaie Services
15. Cinéma : mode de paiement Ciné chèque et chèques ANCV
16. Cinéma : Terminal de Paiement Electronique (TPE) ; contrat IPMO (Passerelle monétaire)
17. Contrat de maintenance Projecteur et serveur DOREMI du Cinéma
18. Cinéma : contrat de programmation Entente Véo
19. Contrat publicitaire cinéma Eden
20. Entretien du cinéma Eden
21. Inscription du Cinéma au Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)
22. Cinéma : Contrat avec la Société Globecast
23. Vente de terrain - lotissement Jéraphie 2
24. Enquête publique Saint Agnant de Versillat
25. Installation pylône par la Société TDF lieu-dit La Carderie
26. Extension du périmètre d'aide à l'installation de commerce

27. Vente Maison Familiale Creusoise
28. Passation du contrat d'assurance statutaire des personnels stagiaires et titulaires IRCANTEC
29. Poste de Chargé de Mission « revitalisation centre-bourg Massif Central »
30. Adhésion à la Fédération des Villages Etapes
31. Financement au titre du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR) 2020 des opérations de sécurisation des établissements scolaires
32. Location d'un local 6 rue Saint Jacques

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur MUGUAY.

⊙ **Information du Conseil municipal**

MARCHÉ DE TRAVAUX

**Travaux et achat de fourniture pour la mise en place du projet
MICRO FOLIE, à La Souterraine**

Ce marché lancé en procédure adaptée en application du Code de la commande publique a fait l'objet de plusieurs avenants comme suit :

- Lot 1 électricité, Entreprise Paroton : avenant n°2 travaux supplémentaires concernant la fourniture et la pose d'un aérotherme pour maintenir la température au niveau du serveur, pour un montant de 1 257,33 € HT.
- Lot 6 tablettes et accessoires, Entreprise Ecomdata : avenant n°1 travaux supplémentaires concernant la fourniture et la pose d'onduleurs pour un montant de 1 182,70 € HT.

⊙ **ETAT DETAILLE DE L'UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES BUDGET**

ASSAINISSEMENT

Etat détaillé des sommes ordonnancées par le Maire sur le crédit ouvert en **section de fonctionnement au budget primitif 2019** pour les dépenses imprévues (Code Général des Collectivités Territoriales - article 2322-1) :

Intitulé des comptes	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Dépenses imprévues	022/01	774,00 €		
Créances admises en non-valeur			6541	774,00 €
TOTAUX		774,00 €		774,00 €

⊙ **ETAT DETAILLE DE L'UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES BUDGET EAU**

Etat détaillé des sommes ordonnancées par le Maire sur le crédit ouvert en **section de fonctionnement au budget primitif 2019** pour les dépenses imprévues (Code Général des Collectivités Territoriales - article 2322-1) :

Intitulé des comptes	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Dépenses imprévues	022/01	1586,00 €		
Divers			628	1586,00 €
TOTAUX		1586,00 €		1586,00 €

Avant de passer la parole à Madame MAZEIRAT pour le vote du budget, Monsieur MUGUAY souhaite intervenir.

Monsieur MUGUAY :

« Le Débat d'Orientations Budgétaires, présenté et débattu lors de notre dernier Conseil municipal, a apporté un certain nombre d'indications sur les principales dispositions financières de la commune pour cette année, ceci dans un contexte financier favorable énoncé lors du DOB, situation reconnue en particulier par les services de l'Etat. Les principes sont repris et actualisés en fonction d'évolutions ou adaptations nécessaires, de connaissances des dossiers ayant pu être affinées, ceci, bien sûr, sans information, à ce jour, sur les dotations, sans doute pour avril prochain. Ce vote est une étape essentielle, nécessaire pour celles et ceux qui auront la gestion financière de notre cité après les échéances de mars prochain. Il y aura là, bien sûr, possibilité de prendre une décision modificative ou autre. D'après les éléments connus à ce jour, contrairement à ce que nous avons subi en baisse de dotations, nous ne devrions pas connaître une nouvelle ponction mais soyons prudents, attendons les chiffres. Durant le prochain mandat, il est prévu d'appliquer la réforme fiscale, qu'il y ait des évolutions dans la loi NOTRe, en particulier pour l'avenir du mécanisme de compensation de la taxe d'habitation supprimée dont nous n'étions nullement demandeurs. Il faut prendre acte de la validation par la loi de finances par le Conseil constitutionnel mais ayons quand même des inquiétudes sur les conséquences de la disparition du lien fiscal entre l'impôt local et la collectivité, décision qui pose, à tous les élus de France, beaucoup de questions. Il y a aussi la possible réforme de l'impôt économique, la nouvelle étape de la décentralisation... des affaires à suivre. Nous avons reçu la notification précise pour notre commune des données financières pour 2020 concernant la suppression de la taxe d'habitation établie sur les taux adoptés sur 2017 et sur les bases fiscales de 2020. Je rappelle que cette taxe est supprimée pour 80 % des foyers et le sera pour les 20 % restants en 2022, peut-être 2021. Après ces quelques données financières, je laisse la parole à ma collègue, Isabelle MAZEIRAT, pour vous présenter l'ensemble des aspects budgétaires qui seront soumis, tout à l'heure, au vote de cette assemblée. »

1. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2019

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Nous sommes, comme l'a souligné Monsieur MUGUAY, dans une nouvelle formule : cette année, nous ne présentons que le budget prévisionnel 2020. Il n'y aura pas de vote ni des comptes de gestion, ni des comptes administratifs, ces votes interviendront après les élections municipales, à la clôture des comptes définitifs 2019. Nous sommes donc sur des résultats provisoires.

Je voudrais souligner la qualité du travail qui a été réalisé par les services. Vous avez, comme pour le DOB, un document extrêmement complet, explicatif du budget prévisionnel, qui vous a été envoyé à l'avance pour que vous puissiez l'étudier. Nous répondrons à l'ensemble de vos questions ce qui va me permettre de faire une présentation synthétique et, je l'espère, pas trop rébarbative.

Merci, donc, aux services pour le travail dont les responsables sont derrière moi dans cette salle.

Il y a eu des évolutions par rapport au DOB puisque l'on parle de résultats provisoires, nous sommes dans une phase un peu plus affinée par rapport à ces résultats et ils ont servi de base pour construire le budget.

Il y a eu, aussi, des précisions quant aux programmes et sur la présentation des programmes d'investissements.

Vous avez aussi, sur table, deux documents : un document « Budget de l'eau » qui remplace celui que vous avez dans votre dossier et un document « Budget Lotissement de la Jérarchie 2 » qui remplace celui que vous avez également dans votre dossier, documents dans lesquels il y avait une erreur.

Je vous propose donc de prendre le document à la première page. Nous allons voir, dans l'ordre, le budget principal, le budget de l'Assainissement, le budget de l'Eau et les deux budgets Lotissement (Lotissement Jérarchie 2 et Bois du loup).

Page 1 : Annexe 1 du budget primitif : nous avons BP + DM 2019, donc le budget prévisionnel que nous avons voté l'année dernière, un peu plus tard dans l'année + les décisions modificatives qui ont été votées au cours de l'année (1^{ère} colonne), les réalisés 2019 provisoires puisque nous ne sommes pas sur le compte administratif (2^{ème} colonne) et l'objet des délibérations d'aujourd'hui (la 3^{ème} colonne) le budget prévisionnel 2020.

Dans les grands chapitres, nous prévoyons, au chapitre 011, pour les dépenses générales : 1 611 000 €, pour les dépenses de personnel : 3 195 000 €, les autres charges de gestion : 990 000 €, les charges financières : 140 000 € pour un total de dépenses réelles de 5 988 722 €, des écritures d'ordre avec un virement à l'investissement de 1 300 970 €, une dotation aux amortissements de 190 000 € pour un total d'opérations d'ordre de 1 490 970 € et pour un total de budget prévisionnel en dépenses de 7 479 692 €.

En recettes, nous avons, dans les grands chapitres, des recettes de l'imposition pour 4 533 765 €, des dotations et subventions pour 1 300 000 €, la location des immeubles pour 285 000 € pour un total de recettes réelles de 6 698 765 €, les travaux en régie plus les subventions d'investissements transférées pour un total de 28 957 €, le résultat reporté de l'exercice de 751 971 € à reporter sur le budget de fonctionnement après avoir versé 1 014 121,96 € en besoin de financement (page 2) pour un total équilibré sur le budget de fonctionnement de 7 479 692 €.

Page 2, l'investissement : nous sommes sur un déficit d'exécution de 1 455 307 € qui se divise sur le résultat antérieur cumulé que vous avez en réalisé soit 641 742,76 € + le résultat de l'exercice de 813 564,95 €. Je vais vous détailler maintenant la partie concrète du budget d'investissement. Sur la ligne « Immobilisations incorporelles » : 75 500 € + les subventions d'équipement versées : 50 500 €, ce qui correspond (la page 4) aux études pour 75 500 €. Il est prévu, sur la ligne Immobilisations incorporelles - chapitre 20 :

- Un nouveau site internet ;
- Différents logiciels et les mises à jour de ces logiciels ;
- Les diagnostics pour la place Amédée Lefaure ;
- Une étude avec l'Etablissement Public Foncier ;
- Les études techniques de mises aux normes obligatoires.

Il est également prévu la participation aux bailleurs sociaux qui est une participation réglementaire pour 50 500 €.

Reprenons notre budget d'investissement, chapitre 21 : matériels, mobiliers et terrains pour un montant de 356 188 €, ce qui correspond à la page 3. Il s'agit de tout ce dont les services ont besoin pour fonctionner (espaces verts pour

12 150 €, services techniques pour 71 300 € (principalement des équipements véhicules), le PAS'S pour 12 690 €, les stades pour 8 625 €, les écoles pour 19 498 €, les services administratifs pour 26 852 € (nous avons, cette année, un gros poste nécessaire pour le maintien du matériel informatique, il est mis dans les services administratifs, mais, en réalité, il concerne l'ensemble des services de la collectivité), la prévention pour 21 000 € qui comprend principalement l'installation des défibrillateurs cardiaques, la micro-folie pour 37 488 € et le cinéma pour 86 585 €.

Nous reprenons notre budget d'investissement sur la ligne « Travaux, terrains, voirie » pour 801 124 €. Les gros travaux d'investissement prévus dans ce budget prévisionnel sont la rue du Puycharraud, les grosses réparations trottoirs pour 108 893 €, les aménagements urbains pour environ 40 000 €, l'éclairage public pour 110 000 €, la poursuite d'aménagement sur Bridiers et l'aménagement du Cheix, notamment de l'enrochement et le moine de l'étang du Cheix, le réseau incendie.

Nous reprenons enfin la dernière ligne d'investissement du budget d'investissement qui sont les travaux bâtiments pour 1 157 700 €. Le gros morceau c'est l'église pour 520 000 €. »

Monsieur JOFFRE :

« Excusez-moi, je reviens un peu en arrière. Dans les travaux de voirie, la rue de Bessereix a disparu. »

Monsieur LEJEUNE :

« Cette rue devra faire l'objet d'un réaménagement plus poussé. »

Monsieur MUGUAY :

« Par rapport aux réseaux. Une partie des travaux sera prise sur le budget eau et assainissement. »

Madame MAZEIRAT :

« Ensuite, 36 000 € pour la mairie, 42 000 € pour les Services techniques, 25 000 € pour les Espaces verts. Ensuite, nous avons la maîtrise d'ouvrage pour les travaux à la gendarmerie dans les programmes importants, les écoles (Jules Ferry pour 320 000 € et Tristan l'Hermite pour 19 000 €), la micro-folie pour 66 500 €. Nous avons réévalué, nettement à la baisse, compte tenu des premières factures EDF et du système de chauffage, puisque nous pensions que le chauffage existant ne serait pas supportable pour la collectivité, ce qui n'est pas du tout le cas. Nous revoyons donc avec les Services techniques l'enveloppe, nettement à la baisse pour un aménagement de chauffage d'appoint et non plut la refonte complète du système de chauffage. Et enfin, 95 000 € pour les mises aux normes. Je le redis chaque année, au DOB et au Budget, le poids des normes, dans le budget de la commune, prend de plus en plus de place et nous avons besoin, chaque année, de réserver une somme importante pour maintenir les bâtiments aux normes et être dans les économies d'énergie aussi et dans le durable. Donc, là ce sont 95 000 € qui y sont consacrés.

Les 3 programmes qui sont subventionnés sont l'église, l'école Jules Ferry et la micro-folie. Ce sont les 3 programmes qui sont soutenus au maximum des financements, soit 80 % par nos partenaires, l'Etat principalement mais aussi la Région et le Conseil départemental.

Revenons à notre budget : tout cela pour un montant de 4 646 276,95 € auquel il faut ajouter 1 112 953,05 € de restes à réaliser pour un budget d'investissement à hauteur de 5 759 230 €.

En recettes : la couverture du besoin, qui arrive du budget de fonctionnement, 1 014 121 € + le FCTVA pour 310 000 € + l'emprunt pour 500 000 € + les subventions des partenaires pour 840 000,20 € pour un montant total de 5 759 230 €, en équilibre avec les dépenses. »

Madame JAMMOT :

« Mon intervention sera aussi une explication de vote, comme tous les ans. Vous nous avez présenté un budget qui s'établit à, finalement, près de 6 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, ce qui représente une hausse de près de 10 % par rapport au réalisé qui est pressenti. Les dépenses générales augmentent de 15 %, les dépenses de personnel de près de 4 %, après une baisse exposée lors des orientations budgétaires que vous avez établie à 2,9 % entre 2018 et 2019. Les charges de gestion sont en augmentation de 7 % par rapport au réalisé, les charges financières affichent, quant à elles, une légère baisse. Bien évidemment, il y a des raisons à cela, vous nous les avez exposées lors de la dernière séance : le cinéma + 110 000 € (60 000 € en dépenses générales et 50 000 € en dépenses de personnel avec 2 équivalents temps plein créés), le musée numérique avec 50 000 € en fonctionnement et 35 000 € en personnel avec, semble-t-il, 30 000 € de recettes espérées. Ainsi, globalement, ces deux équipements auraient un impact de 85 000 € sur les dépenses de personnel et 110 000 € sur les dépenses générales. Cela n'explique peut-être pas tout à fait l'augmentation de toutes les dépenses de personnel, je ne sais pas s'il y d'autres créations de postes qui sont attendues, je ne sais pas si le directeur du musée numérique qui a été annoncé alors même que l'on n'a pas la réponse de l'appel à projet « Fabrique de territoires » est compris là-dedans. A cet égard, il nous avait semblé entendre que cet équipement, pendant un temps, vous aviez envisagé de le confier à la MJC, ce qui aurait peut-être pu nous éviter l'embauche de ce directeur, apprise par la presse. En face, les recettes de fonctionnement resteraient stables avec un produit fiscal toujours en hausse sous l'effet de l'augmentation des bases (82 000 € prévus par rapport au réalisé que vous avez estimé). Ainsi, le produit de la fiscalité reste à peu près stable à 67 % dans ces recettes de fonctionnement et les dotations de l'Etat restent également à peu près stables, autour de 20 % dans ces recettes de fonctionnement. Vous nous avez parlé des dotations tout à l'heure en nous disant que, a priori, on devrait rester à peu près sur un montant égal. J'avais noté : connaissez-vous l'impact éventuel de la baisse de la population sur la DGF, si l'on peut avoir cette précision. Mais, on peut peut-être estimer que l'on n'aura pas exactement la même somme. »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est trop aléatoire. »

Madame JAMMOT :

« Oui, je sais qu'il y a d'autres critères qui entrent en ligne de compte. »

Monsieur LEJEUNE :

« Oui, des critères qui sont plus importants. »

Madame JAMMOT :

« Il convient de relever, vous l'avez fait dans les orientations budgétaires, que la recette réelle de fonctionnement pour nous s'établissait, l'année dernière, à 1 267 € par habitant, ce qui représentait une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. C'est vrai que tout n'était pas négatif. Cependant, quand on regarde les dépenses de fonctionnement dans la strate de population, on voit que l'on est un tout petit peu au-dessus, 56 € au-dessus mais quand on rapporte cela à la population, cela représente quand même 310 000 €, ce n'est pas rien et c'est vrai qu'avec la baisse de la population, on voit dans vos prévisions que ce chiffre mécaniquement va augmenter un peu, ce qui ne représente pas beaucoup d'euros quand on regarde le montant par strate, si on le convertit en euros, rapporté à la population, on sera quand même à plus de 400 000 €.

En investissement, vous nous proposez un programme d'environ 3,5 millions d'euros de dépenses nouvelles contre 3,8 millions en 2019. Bien évidemment, nous souscrivons à bon nombre de celles-ci (grosses réparations des trottoirs,

éclairage public, travaux dans les écoles). Nous notons avec satisfaction une ligne budgétaire qui revient à minima pour la mise aux normes des établissements qui reçoivent du public, ce qui est plus que nécessaire compte tenu des sommes qui sont nécessaires pour mettre aux normes l'ensemble des établissements. Nous notons, avec surprise et satisfaction pour nous, un commencement de prise en compte de la sécurité, ce que nous prêchons depuis des années pour 40 000 € et sûrement sur l'aimable pression de l'Etat à la suite du dernier CLSPD et aussi de l'opinion publique à la veille des élections. Sur ce point, Monsieur LEJEUNE nous avait annoncé, en février dernier, un diagnostic et un plan d'actions. Un an plus tard, on n'a pas vraiment vu de plan d'actions. Vous aviez même indiqué sur le sujet que vous prendriez sur les dépenses imprévues, je cite : « car les projets sont largement subventionnés ». Or, c'est bien, de notre point de vue, ce plan d'actions global qui manque aujourd'hui.

Sur les travaux de voirie, nous avons souligné, mais avec la précision que vous venez d'apporter tout à l'heure, qu'il y avait une certaine disproportion entre certains travaux faits dans certaines rues, certaines entrées de ville et d'autres. Donc, vous nous avez apporté la précision tout à l'heure par rapport à la rue de Bessereix, qui, à l'avenir, nécessitera sûrement un investissement beaucoup plus important que celui qui avait été évoqué autour de 100 000 €.

Enfin, nous voyons arriver une série, nous y reviendrons tout à l'heure, de petites sommes pour faire fonctionner le cinéma sans aucune vision sur les comptes et le plan de développement. Pour nous, il est regrettable d'avoir proposé la reprise d'un service culturel sans aucune visibilité, ni sur l'existant, ni sur l'avenir, étant précisé que l'on est pour la pérennité de cet équipement culturel mais on aurait aimé un contexte budgétaire éclairé. L'échelon de reprise aurait aussi dû être débattu commune / communauté de communes. La commune, au final, on le voit aujourd'hui avec les différents postes budgétaires qui sont prévus, va se retrouver à gérer deux équipements culturels et nous craignons que le second (le musée numérique), qui ne devait rien coûter ou presque, nous engage dans de nouvelles dépenses surdimensionnées par rapport à nos capacités. Il est question de recruter un directeur, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, avec les subventions éventuelles, oui, mais pour combien de temps ? Sur le système de chauffage, vous nous avez apporté des précisions mais on est, quand même, sur un équipement qui, au final, devrait coûter un peu plus de 300 000 € qui devraient être, certes, subventionnés au moins à hauteur de la moitié. Vous nous avez vendu un super projet mais sans réelle visibilité sur les coûts de fonctionnement et avec, certainement, très peu de recettes.

A l'heure où il faut mutualiser, prioriser, planifier, on se retrouve avec de nouveaux équipements à la charge seule de la commune et, sur ces deux dossiers, pas de visibilité financière. Pour ces raisons, nous nous abstenons sur le projet de budget. »

Monsieur LEJEUNE :

« Quelques éléments de réponses et, après, quelques remarques générales sur ce budget primitif 2020 : effectivement, vous l'avez noté et vous avez noté également les raisons de la hausse du prévisionnel du budget de fonctionnement de cette année qui est en grande partie due, quand même, à la reprise en régie du cinéma pour lequel nous faisons des projections avec ce que nous pouvons et avec ce que nous avons comme éléments. La comptabilité analytique qui nous a été fournie n'était pas forcément toujours évidente à lire puisqu'il s'agissait d'une grande structure qui ventile un certain nombre de coûts. Ce que l'on peut dire, c'est que nous avons déjà réfléchi pour adapter au mieux les ressources humaines sur cette structure-là puisque nous sommes passés de 3 à 2 emplois qui font fonctionner, aujourd'hui, de manière pleinement satisfaisante pour nous le cinéma depuis le 1^{er} janvier.

Vous avez également noté Micro-folie, les efforts qui ont été faits et le fait qu'un certain nombre d'études un peu plus poussées ont permis de réduire de

manière très importante les coûts d'investissement. Il y a des coûts mais il y a également des recettes, cela augmente en dépenses mais également en recettes le budget de la collectivité. A cet égard, nous avons eu de la chance, mercredi dernier, d'avoir une première tout à fait réussie, un moment où beaucoup de Sostraniens étaient présents et ont pu admirer la qualité de ce travail. Cela permet, quand même, de préserver un élément important du patrimoine commun, de rénover en partie ce patrimoine, de le faire connaître, de permettre au public d'y accéder. Cela a été salué par beaucoup, y compris par les principaux acteurs du centre bourg que sont les commerçants qui se sont, nombreux, mobilisés pour participer à cette inauguration mais aussi avec l'exposition du FRAC qui est en cours dans les vitrines.

Autre aspect, vous parliez de sécurité. Effectivement, l'an dernier, j'ai annoncé qu'un plan d'actions était en réflexion. Le CLSPD s'est réuni sur l'année et il y a eu un certain nombre de diagnostics qui ont été faits. 3 axes d'actions découleront de ce CLSPD qui sont :

1^{er} axe : la question de la prévention : un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place en terme de prévention, notamment auprès des jeunes sur l'addictologie et la violence,

2^{ème} axe de travail qui est trop souvent oublié et qui est important puisque c'est le seul sur lequel il y a véritablement une hausse significative sur ces derniers mois en termes d'infractions, ce sont les violences intrafamiliales sur lesquelles il y a beaucoup de choses à faire,

3^{ème} axe : la question de la tranquillité et la sécurité publiques sur lesquelles nous avons travaillé toute l'année sur un diagnostic précis de ce qu'était la délinquance sur La Souterraine. Nous aurons l'occasion d'y revenir, à savoir est-ce qu'il y avait une hausse globale de la délinquance à La Souterraine ou est-ce qu'il y avait un petit groupe d'individus qui étaient à l'origine de la plupart des faits. Il y a eu 2 grosses opérations qui ont été menées : une en juillet et une il y a 2 semaines qui ont permis d'éloigner énormément d'individus du territoire sostranien et cela se voit, d'ailleurs je laisserai la gendarmerie, en temps et en heure, communiquer les chiffres là-dessus.

Il y a donc un plan d'actions qui est en cours qui se traduit, on a, on le verra tout à l'heure, un gros travail à faire sur la sécurité de nos bâtiments publics et je vous proposerai 2 appels à projets. Voilà pour les éléments de réponse.

Quelques remarques rapides générales sur le budget : des résultats que nous avons déjà vus au DOB qui démontrent quand même, encore et toujours, une bonne santé financière de la commune, n'en déplaise à certains, vous le verrez dans les prochains jours, ceux de la Communauté de Communes sont également bons puisque nous avons amélioré, en 3 ans, de 800 000 € nos résultats de fonctionnement (petite parenthèse pour rassurer certains).

Cette bonne santé nous permet aujourd'hui, pour la commune, de présenter un projet ambitieux même si nous aurions toujours envie de faire plus. Le budget d'investissement se maintient à un niveau élevé alors que beaucoup de collectivités connaissent une crise. Nos bons résultats et des projets très bien subventionnés permettent ces investissements sans augmenter les taux d'imposition et en poursuivant le désendettement. Vous avez vu, dans le budget, il est prévu de rembourser 650 000 € de capital pour un emprunt de 500 000 €. On notera le poids important, évidemment, des travaux de l'église mais qui sont indispensables. Ce budget 2020 intervient dans un contexte particulier et nous ne pouvons l'ignorer. La période des élections est toujours l'occasion de débats mais c'est aussi, parfois, la foire aux rumeurs, aux mensonges, aux affirmations farfelues. Ainsi, au registre des mensonges, on peut lire sur les réseaux sociaux, notamment, que notre budget 2020 ne proposera rien sur la mobilité, la complémentarité, les moyens de transport, etc. C'est oublier une chose que vous avez soulignée, nous avons mis à peu près 700 000 € cette année sur le budget, sur ces questions-là, nous avons, on s'en rappelle, chacun l'a reçu, 6,6 millions d'euros de travaux prévus sur la requalification urbaine et, donc, sur ces questions de mobilité, de rues, de

trottoirs, etc. et nous sommes, en plus, en train de répondre à un appel à projet national pour compléter et aller plus loin sur ces questions-là.

Rien sur l'éclairage, rien sur les économies d'énergie, c'est là encore oublier que nous avons prévu 115 000 € de dépenses de la commune sur ces questions-là, qui permettent de racheter et de renouveler notre matériel d'éclairage, à ajouter aux 250 000 € du SDEC puisque le SDEC c'est un peu nous puisque nous le finançons. Cela fait plus de 360 000 € sur l'année. C'est oublier aussi le travail qui est mené avec l'EPTB Vienne qui va faire de La Souterraine, dans un futur proche, la ville test pour tout le bassin de la Vienne en matière d'économie d'eau. A noter, également dans ce budget, l'inscription de crédits pour la restructuration de la caserne de gendarmerie puisque cela commence déjà par leur offrir de bonnes conditions de travail et de réception du public.

Egalement les crédits, cette année encore, sur la caserne des pompiers sur laquelle, nous, nous sommes prêts depuis 2015 maintenant.

Des crédits importants sur la redynamisation du centre-bourg qui nous permettront de mener les premiers projets d'acquisition/rénovation de bâtiments, sans plus tarder.

Enfin, la ligne importante consacrée aux travaux dans les écoles, fil rouge de ce mandat et qui a vu beaucoup de travaux, de réalisation et, notamment, la création d'une cantine au service de l'école Fossés des Canards qui renforce le lien existant avec la cuisine centrale de la cité scolaire, ce qui nous évite d'avoir à supporter le coût d'une cuisine municipale. Cette mutualisation évite beaucoup de coûts absurdes et l'engagement de la Région et du lycée à l'amélioration de la qualité des repas et, notamment, les circuits courts, permet à nos écoliers d'en bénéficier.

En conclusion, je voudrais me féliciter que ce budget au service des Sostraniens réponde parfaitement aux enjeux économiques, sociaux et de développement de notre territoire. »

Madame JAMMOT :

« Juste une précision par rapport au poste de directeur de la micro-folie qui était annoncé dans la presse, pouvez-vous nous dire à partir de quand ? le coût pour la commune ?

Monsieur MUGUAY :

« De toute façon, les chiffres ont déjà été annoncés et donnés concernant le coût. Concernant le recrutement, nous avons reçu, et tant mieux, beaucoup de candidatures. Nous avons une première séance de réception de ces candidats vendredi prochain, il y aura une seconde réception d'autres candidats, tous de très grande valeur, nous avons été agréablement surpris. Ce n'est pas un directeur, c'est un animateur de la Micro-folie. Si nous trouvons la personne qui convient, nous souhaitons le recruter le plus rapidement possible car il y a une très forte demande des publics qui fréquenteraient la Micro-folie, notamment le secteur scolaire qui trouvera, dans ce lieu, des conditions tout à fait exceptionnelles et un peu particulières car nous avons la première micro-folie de Nouvelle Aquitaine. La médiatisation qui en a été faite, le succès de l'inauguration (près de 400 personnes) ont été essentielles pour le démarrage de cette activité. J'ai remercié beaucoup de personnes lors de mon intervention, notamment la Congrégation de nous avoir donné la Chapelle et de nous avoir permis de la transformer pour qu'elle puisse être utilisée. La donation a été faite à l'euro symbolique à la commune de La Souterraine. Nous verrons l'évolution de cet outil culturel au côté du Centre culturel, du cinéma que nous avons repris. Il faut savoir que, pour le cinéma, il va y avoir des travaux importants, notamment le changement de tous les sièges, de la moquette. Le Centre National du Cinéma finance à 90 % ces changements avec la taxe prise sur les billets d'entrée. Nous ferons le bilan au bout d'une année. Il y a aussi la volonté de mettre en place une équipe pour la redynamisation du cinéma avec des gens extérieurs à la municipalité. C'est la conjonction de toutes ces actions qui permettront à La Souterraine de trouver sa place et de

continuer à vivre dans le paysage creusois. Je le dis souvent, et c'est une certaine fierté, La Souterraine, en Creuse, est reconnue pour son développement, tant mieux et je souhaite que cela continue. »

Madame MAZEIRAT :

« Ce budget a été fait avec des contraintes budgétaires importantes car nous avons souhaité proposer un budget sérieux et, je le rappelle, ne pas augmenter la fiscalité. C'est dans ce contexte-là qu'il a été fait.

Madame JAMMOT, j'ai bien entendu vos propos sur la Micro-folie et j'ai bien écouté votre démonstration pour nous montrer que c'est un service qui allait coûter cher en fonctionnement. J'aurais envie de vous interroger, de la même manière, si nous avions présenté un budget qui concernait la création d'un service de vidéo protection dans la ville et sur le coût de fonctionnement de ce service. Il s'agit bien de choix de l'exécutif et moi, je suis fière que cette équipe ait fait le choix de l'investissement sur la culture et le choix de l'investissement sur l'éducation. En effet, dans ce budget, il s'agit de créer et de reprendre deux services culturels : le cinéma et la Micro-folie et l'éducation puisqu'il s'agit de faire des travaux importants sur nos écoles. Je crois plus en l'investissement pour le bien-vivre à La Souterraine sur l'éducation et sur la culture que sur la vidéo protection. »

Madame JAMMOT :

« Je réponds car on ne peut pas laisser penser qu'il y a, d'un côté, ceux qui sont pour la culture et l'éducation et, de l'autre, ceux qui sont contre. Je suis d'accord qu'il faut faire des choix mais, c'est vous-même qui l'avez dit, la Micro-folie ne devait rien coûter, on voit bien que cela a un coût. Ensuite, c'est effectivement une question de priorisation, c'est clair. On n'a peut-être pas forcément les mêmes priorités. Sur la reprise du cinéma, on est d'accord avec vous mais quand on a des équipements culturels qui sont disséminés et que l'on ne se pose pas la question de savoir quel est le bon niveau, vous aviez d'abord annoncé que c'était la MJC, maintenant, ce n'est plus la MJC. Vous nous proposez la reprise du cinéma, on n'a eu ni comptes ni un plan de développement, il a fallu vous arracher les comptes pour avoir une petite visibilité sur les comptes du cinéma, alors, désolée, vous me provoquez, je réponds. C'est une question de priorités et nous n'avons pas les mêmes aujourd'hui. »

Madame MAZEIRAT :

« Madame JAMMOT, mon intention n'est pas de vous provoquer. Mon intention est de bien vous faire comprendre que nous n'avons pas les mêmes priorités. Ce n'est pas une attaque, simplement une démonstration.

Ensuite, vous dites que vous nous « arrachez » le budget, le cinéma a été géré, depuis sa création, par la MJC. Donc, ce n'est pas à nous que vous avez arraché le budget, le budget et les comptes du cinéma appartenaient à la MJC et nous avons dit, depuis le début, que nous reprenions la gestion du cinéma à l'identique et c'est d'ailleurs le sens des délibérations qui vont suivre. Nous n'avons procédé à aucune modification, ni aux tarifs, ni aux contrats, ni aux conventions. Aucune modification n'a été réalisée sauf une, vous le verrez, nous avons installé le paiement par carte bancaire, cela fait partie des délibérations qui vont suivre. Nous avons besoin, pour avoir de la visibilité, d'avoir un an de fonctionnement avec l'idée que nous allons faire le point à la fin de cet exercice 2020. Le cinéma n'était pas un service qui était dans un déficit extraordinaire. Vous vous souvenez de cela, on était sur 20 000 € de déficit sans compter la subvention qui était allouée à la MJC, puisque, pour rappel, la MJC est une association qui assume pour le compte de la collectivité un certain nombre de missions que nous leur avons déléguées pour lesquelles nous leur versons des subventions. Quand vous dites, c'est la MJC qui gère la Micro-folie ou c'est nous, dans tous les cas, c'est quand même de l'argent public et, en plus de cela, la MJC est toujours associée au projet Micro-folie,

plus que jamais, d'ailleurs, ils sont soutenus par les partenaires, pour le volet animation. Cela n'est pas remis en cause et ce qui avait été dit reste la vérité. De plus, la personne qui va être recrutée à l'animation de la Micro-folie a, dans ses missions, l'animation de la Micro-folie et du cinéma. On est vraiment sur le volet culturel de la commune et sur de la mutualisation. »

Monsieur MUGUAY :

« Madame JAMMOT, je vais aller dans votre sens, moi-même, en tant que maire, en tant que président de la Communauté de Communes, j'aurais souhaité aussi que certaines installations puissent être mutualisées avec tout le territoire. Nous sommes ville centre, nous avons des équipements qui répondent à une population qui va au-delà de notre territoire, et moi aussi, pendant longtemps, j'ai prêché pour que certaines installations puissent être mutualisées. Mais nous avons aussi la volonté de maintenir l'attractivité de La Souterraine. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Je ne surprendrai personne en disant que je suis tout à fait favorable à ce budget, que bien évidemment, nous allons le voter. Mais je voudrais revenir un peu sur le débat qui agite beaucoup cette campagne, il y a beaucoup de démagogie sur la vidéo surveillance, comme si la vidéo surveillance, c'était la solution à tous nos maux et tous nos problèmes. Je ne prendrai qu'un exemple : la ville de LIMOGES. Depuis 2014 et la nouvelle municipalité, il y a eu beaucoup de créations aussi bien en terme de vidéo surveillance qu'en termes de police municipale. Je ne suis pas sûr que les résultats escomptés soient présents aujourd'hui. Je suis pour la protection des bâtiments publics, je suis pour qu'il y ait des dispositifs anti-intrusion, je suis contre le fait de filmer dans la rue, je suis pour la liberté individuelle de chacun. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité que d'installer des caméras pour filmer les concitoyens. Aujourd'hui, à La Souterraine, il y a déjà 82 caméras qui filment. Je trouve que c'est beaucoup trop et que c'est inadmissible. Je n'en dis pas plus sur ce débat mais il faut enlever ces idées toutes faites, les caméras ne règlent rien. Londres est équipée de caméras depuis des décennies, Nice est équipée de caméras depuis des années, aujourd'hui, en Chine, on a des caméras qui font de la reconnaissance faciale. On veut en arriver là, en France, j'espère que non. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 18 décembre 2019, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2019 validée par le comptable, s'équilibre comme le présente l'annexe 1 en fonctionnement, et l'annexe 2 en investissement.

Décision :

Nombre de présents :	23	Pour :	22
Suffrages exprimés :	22	Contre :	
		Abstentions :	6

2. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2019

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Nous prenons l'annexe 1 du service assainissement. Nous avons un service assainissement, pour le fonctionnement, qui est prévu à hauteur de 327 090 € en dépenses réelles pour des opérations d'ordre à hauteur de 282 580 € et un budget total de 609 670 € correspondant, en recettes, à la redevance

assainissement pour 400 000 €, des produits pour 14 000 € (ce sont surtout des vidanges de STEP et les dépotages) plus une reprise sur provisions de 13 000 € qui donnent des recettes réelles à hauteur de 427 000 €, des écritures d'ordre pour 21 100 €, le résultat reporté à hauteur de 161 570 € pour un montant total, équivalent aux dépenses, de 609 670 €.

Pour la partie Investissement, page suivante, annexe 2 : il est prévu 40 000 € en études, 80 000 € d'acquisition, matériel, terrain, 188 583 € de travaux (c'est de la mise en réserve), 270 000 € de travaux, 9 000 € d'avance pour un montant total de 625 583,91 € plus les restes à réaliser de 49 074,09 €, ce qui fait un total général d'investissement de 674 658 €.

Il est prévu 40 000 € d'acquisition de matériel, 40 000 € d'aérateurs, 250 000 € pour l'extension des réseaux et les grosses réparations, la rue du Puycharraud pour 20 000 € pour un montant total de 399 000 €.

Revenons à l'annexe 2, sur les recettes : nous avons un excédent cumulé de 216 217 €, des écritures d'ordre pour 128 000 € et 154 580 €, des subventions prévues à hauteur de 8 000,41 € et 9 000 €, ce qui nous fait un total général de 674 658 €. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 18 décembre 2019, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2019 validée par le comptable, s'équilibre comme le présente l'annexe 1 en fonctionnement, et l'annexe 2 en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget assainissement équilibré présenté.

Décision :

Nombre de présents :	23	Pour :	28
Suffrages exprimés :	28	Contre :	
		Abstentions :	

3. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2019

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Nous prenons l'annexe 1 du service Eau : concernant le fonctionnement, nous avons des dépenses réelles pour 33 959 €, de écritures d'ordre pour 54 500 € pour un montant total de 88 459 €. La même chose en recettes répartie pour 75 000 € de recettes réelles et 1 642 € de recettes d'ordre et un résultat reporté de 11 817 €, ce qui fait donc, à l'équilibre, 88 459 € de recettes de fonctionnement.

En investissement (annexe 2), nous avons un déficit d'exécution cumulé de 142 965 €, nous avons prévu 405 000 € de travaux. Nous avons donc un budget prévisionnel d'investissement de 579 864,09 € avec 4 156,91 € de restes à réaliser, ce qui fait un total de dépenses d'investissement de 584 021,00 € avec les recettes équivalentes, notamment l'affectation en réserve pour 104 985 €, un emprunt de 284 500 €, des subventions à hauteur de 81 000 € pour un montant total à l'équilibre de 584 021 €.

En annexe 3, vous avez le détail des travaux : il est prévu 10 000 € d'acquisition de terrains, 40 000 € pour diverses extensions, 80 000 € pour la protection des captages, 110 000 € pour la rue du Puycharraud, 70 000 € pour la maîtrise d'ouvrage sur le Poirier et Bridiers et 100 000 € pour les travaux sur le Poirier et Bridiers. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 18 décembre 2019, le

budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2019 validée par le comptable, s'équilibre comme le présente l'annexe 1 en fonctionnement, et l'annexe 2 en investissement.
Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget eau équilibré présenté.

Décision :

Nombre de présents :	23	Pour :	28
Suffrages exprimés :	28	Contre :	
		Abstentions :	

4. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Lotissement Jéraphie 2 avec reprise anticipée des résultats 2019

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Les budgets lotissement sont des budgets de stock. Il est à retenir, sur la Jéraphie 2, que nous prévoyons 210 270 € de vente de terrains. Le prix du m² est de 30 € Hors Taxes. Ce compte de stock sera clos lorsque nous aurons vendu tous les terrains. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au lotissement, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2019 validée par le comptable, s'équilibre comme le présente l'annexe 1.
Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Lotissement Jéraphie 2 équilibré présenté.

Décision :

Nombre de présents :	23	Pour :	28
Suffrages exprimés :	28	Contre :	
		Abstentions :	

5. Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Lotissement Bois du Loup avec reprise anticipée des résultats 2019

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Ce budget est exactement identique à celui que nous avons voté l'année dernière puisqu'il reste un lot qui n'a pas été vendu sur l'année 2019. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au lotissement, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2019 validée par le comptable, s'équilibre comme le présente l'annexe 1.
Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Lotissement Bois du Loup équilibré présenté.

Décision :

Nombre de présents :	23	Pour :	28
Suffrages exprimés :	28	Contre :	
		Abstentions :	

6. Vote des taux de fiscalité

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

La volonté de la Municipalité est de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le produit fiscal attendu, dans l'attente de la notification des bases estimatives d'imposition, serait de **3 135 792,00 €**

La taxe d'habitation n'est plus votée dans les communes ; elle devient à partir de 2020 une compensation de l'Etat qui correspond à l'ancienne taxe d'habitation pour les résidences principales ; elle est calculée à l'euro prêt avec les bases de la taxe d'habitation 2019 revalorisées de 0,9 % et le taux de la taxe d'habitation de 2017 soit 15,91 %.

Par ailleurs, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est figé jusqu'en 2023.

Les taxes foncières, foncier bâti et foncier non bâti seraient calculées avec une revalorisation des bases de 1,2 %.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les 2 taxes sans augmentation de taux conformément au budget qui a été soumis au Conseil Municipal :

-Foncier bâti : 23,52 %

-Foncier non bâti : 77,43 %

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

7. Subvention CCAS

Rapporteur : Madame Fabienne LUGUET

Lors du vote du budget, il a été provisionné une subvention de fonctionnement au profit du CCAS.

Il est proposé d'autoriser le Maire à verser la subvention à hauteur de 200 000,00 € et ce conformément à la prévision budgétaire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

8. Subvention Caisse des Ecoles

Rapporteur : Madame Sophie CLEMENT

Lors du vote du budget, il a été provisionné une subvention de fonctionnement au profit de la Caisse des Ecoles.

Il est proposé d'autoriser le Maire à verser la subvention à hauteur de 22 900 € conformément à la prévision budgétaire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

9. Subvention pour les 30 ans des Arts appliqués au lycée R. Loewy

Rapporteur : Madame Sophie CLEMENT

La Commune participe à l'évènement organisé par la Cité scolaire pour fêter les 30 ans de la section « Arts appliqués » dans l'établissement. Un montant de 1 000 euros sera versé à la Cité scolaire ou à l'ADELS (Association des étudiants de La souterraine) pour l'organisation de la soirée au Loft (location de la salle du Loft, l'organisation d'un défilé et d'un verre de l'amitié).

Il est proposé au Conseil municipal de voter cette subvention exceptionnelle qui est inscrite au budget primitif 2020.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

10. Convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture Centre Social (MJCCS)

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la MJCCS et la commune de La Souterraine sera rédigée avant le 30 juin 2020.

Une avance sur les montants des subventions allouées en 2020 peut être versée dès le mois de janvier. Les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2020.

Pour l'année 2020 l'avance possible se compose :

- Subvention ordinaire : 19 000 € ;
- Subvention poste de direction : 29 500 € ;
- Subvention contrat enfance jeunesse : 9 205 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à préparer et signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec la MJCCS avant le 30 juin 2020 ;
- D'autoriser, chaque année, le paiement d'une avance de 50 % des subventions allouées l'année précédente dès le mois de janvier de l'année en cours.

Madame Isabelle MAZEIRAT :

« Dans cette convention, il est notamment fait référence à l'Enfance Jeunesse. Or, le Contrat Enfance Jeunesse est en fin de vie. Il va être retravaillé tout au long de l'année 2020. Tous les 5 ans, il est retravaillé avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec la Mutualité Sociale Agricole. Cela nécessite de réactualiser la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association. »

Madame JAMMOT :

« Je ne prends pas part au vote. J'ai posé des questions sur cette convention qui date de 2009. C'est vrai qu'il est temps de la réviser d'autant que les équipements qui étaient concernés ne sont plus d'actualité. Est-ce que cela a une incidence ou pas sur les montants ? On va se prononcer sur des montants qui étaient ceux en vigueur dans le cadre de la gestion d'équipements qui ne sont plus d'actualité. Ce qui me gêne un peu c'est que cette convention, on ne l'a pas retouchée depuis 2009. »

Madame MAZEIRAT :

« Vous avez raison, Madame JAMMOT, cette convention est obsolète, c'est pour cela que l'on propose aujourd'hui de la renégocier parce qu'il y a, certes, le cinéma qui est important mais il y a aussi ce que je vous disais, le Contrat Enfance Jeunesse qui arrive à échéance au 31 décembre 2019. Le Contrat Enfance Jeunesse fixe les montants par contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec la MSA pour une durée de 5 ans. Il va être retravaillé avec la Communauté de Communes car, en fait, le Contrat Enfance Jeunesse est signé par la commune, par la Communauté de Communes, par la MSA et par la CAF. Tous ces partenaires se mettent autour de la table et contractualisent pour une durée de 5 ans. Donc, effectivement, vous avez raison de le dire, ces montants vont être revus ainsi que le contenu même de la nouvelle convention. C'est ce qui vous est proposé dans cette délibération. Pour autant, la MJC a besoin de fonctionner en début d'année. Il est proposé, comme cela se fait traditionnellement, de lui verser 50 % de la somme de l'année dernière, cela ne veut pas dire qu'au bout de l'exercice, ce sera 50 % de la somme de 2020 puisque le nouveau conseil municipal sera amené à voter et donc il y aura des réajustements dont je ne peux pas vous dire la nature aujourd'hui. Pour autant, il faut bien réaliser les paies des personnels et permettre à la MJC de démarrer l'année. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir (27 pour - Madame JAMMOT ne participe pas au vote).

11. Participation de la commune au budget du GIP Traces de Pas

Rapporteur : Jean-François MUGUAY

Monsieur MUGUAY :

« Nous sommes sur la voie de finalisation du dossier GIP Traces de Pas. Normalement, le 10 mars, à l'initiative de la Présidente du Conseil départemental, nous devrions signer les actes définitifs concernant les cessions qui vont intervenir vers le Conseil départemental et vers la collectivité conformément aux accords avec la Congrégation. Normalement, nous verserons la subvention habituelle de 22 500 € comme le Conseil départemental au GIP Traces de Pas mais ce sera selon l'accord financier que nous avons voté unanimement au Conseil municipal sur la répartition financière des emprunts qui restent à courir notamment auprès de la Caisse des dépôts et Consignation et du Crédit Coopératif. Comme le Conseil départemental, nous devons prendre cette délibération et cette subvention sera versée soit au GIP, soit à l'association, selon les termes précis de l'accord qui sera signé avec la Présidente du Conseil départemental. »

Conformément à la convention constitutive du GIP Traces de Pas, il est proposé d'apporter une participation globale de 22 500 € (identique depuis 2017), pour le fonctionnement de la structure. Le versement interviendra sur le GIP Traces de Pas ou l'Association.

Madame JAMMOT :

« Les derniers comptes de l'association datent de quand ? »

Monsieur MUGUAY :

« Les comptes seront adoptés le 10 mars prochain. »

Madame JAMMOT :

« Oui, mais de quelle année ? »

Monsieur MUGUAY :

« 2018. Ils sont en train de réaliser 2019. Nous avons eu une année 2018 partagée en deux : il y avait un compte commun pour le GIP et l'association des Amis de Traces de Pas du 1^{er} janvier au 30 juin, puis il y a une séparation des comptes pour le second semestre. Pour 2019, les comptes sont en cours de finalisation, de plus, les cabinets comptables, qui suivent les dossiers, vont analyser ces comptes. Ce sont des comptes séparés pour le GIP Traces de Pas et l'association des Amis de Traces de Pas. Tout devrait être réglé dans les deux mois à venir. Les actes chez les notaires sont prêts et nous avons validé les propositions qui nous ont été faites par Maître GUETRE, le Conseil départemental les a validés également. »

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

12. Contrat d'assistance technique pour la STEP

Rapporteur : Monsieur Guy DUMIGNARD

La convention liant la Commune et l'Office International de l'Eau pour l'assistance technique de la station d'épuration est arrivée à son terme. Il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020 suivant les conditions tarifaires ci-après (Voir annexe).

Monsieur DUMIGNARD :

« J'en profite pour souligner que nous avons beaucoup de chance d'avoir, sur le territoire, l'Office International de l'Eau. Cela nous permet d'avoir une assistance à moindre coût par rapport à une entreprise privée. A titre d'exemple : nous avons un souci sur l'aération des eaux, vous l'avez vu dans le

budget avec la prévision d'une somme de 40 000 €. Nous avons eu beaucoup de chance d'avoir l'appui technique de l'Office International de l'Eau pour pouvoir réaliser cette réparation. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

13. Adhésion du cinéma Eden à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

L'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) permet de favoriser la desserte cinématographique de l'ensemble du territoire dans un objectif d'aménagement culturel.

Cette adhésion est obligatoire pour diffuser des films.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre une adhésion à l'ADRC chaque année ; le montant de l'adhésion pour 2020 est de 100 € pour une salle ;
- D'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

Madame MAZEIRAT :

« Cette agence promeut les films « Patrimoine », le jeune public et le soutien aux petites salles. »

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

14. Cinéma : Contrat de maintenance logiciel billetterie et de sauvegarde des données Monnaie Service

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Le cinéma a acquis une caisse numérique qui permet de transmettre les données **Taxe en Salles de spectacles cinématographiques sur les entrées (TSA)** au **Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)** chaque semaine comme la norme l'impose, et de faire les différentes éditions pour le comptable public. Les données sont sauvegardées chaque heure.

Il convient donc de prendre en charge la maintenance sur les logiciels de caisse.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre en charge le contrat de maintenance des logiciels de caisse pour la somme de 698 € HT et le contrat de sauvegarde des données pour 144 € HT pour 2020 ; les contrats annuels sont renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la fin d'utilisation du bien ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de maintenance et de sauvegarde des données.

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD)

15. Cinéma : mode de paiement Ciné chèque et chèques ANCV

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

La Commune a décidé d'accepter de prendre les paiements des entrées cinéma par chèque ANCV et ciné-chèque comme pratiquait la MJCCS. Pour cela, il convient de signer une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et la SDV Cinéchèque pour les ciné-chèques.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec ces deux sociétés.

Madame MAZEIRAT :

« Ce sont des dispositifs sociaux d'accès à la culture. »

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

16. Cinéma : Terminal de Paiement Electronique (TPE) ; contrat IPMO (passerelle monétique)

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Là, c'est une nouveauté. Cela n'était pas le cas lorsque la gestion du cinéma était réalisée par la MJC. Il s'agit d'installer un terminal de paiement permettant d'autoriser le paiement par carte bancaire. »

Les moyens de paiements modernes doivent être utilisés au cinéma. Un compte de **Dépôts de Fonds au Trésor (DFT)** a été ouvert pour la régie cinéma par le comptable. Le paiement par carte bancaire pourra se faire avec contact ou sans. Une ligne IPMO (passerelle monétique) est nécessaire pour le fonctionnement du TPE (Terminal de Paiement Electronique).

Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre la ligne IPMO pour la somme de 8,50€ HT par mois, prix 2020, renouvelable par tacite reconduction ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat.

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

17. Contrat de maintenance Projecteur et serveur DOREMI du Cinéma

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Médiotechniques a vendu un serveur et un projecteur pour le cinéma à la MJCCS en 2012. Ce matériel est suivi par un contrat de maintenance qu'il convient de continuer.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De poursuivre le contrat de maintenance du projecteur et du serveur du cinéma ; le contrat annuel est de 1 300,00 € HT pour 2020 ; il est reconduit tacitement jusqu'au remplacement du matériel ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat.

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

18. Cinéma : contrat de programmation Entente Véo

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

L'entente de programmation permet de proposer au programmeur du Cinéma Eden une programmation diversifiée et de qualité. Le contrat qui suit les agréments du Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC) se termine au 31/12/2021 ; il est renouvelable tacitement par période de 24 mois comme l'autorisation d'exploitation CNC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adhérer à l'entente de programmation Véo pour une durée de deux ans, et de renouveler tacitement le contrat en même temps que l'agrément CNC. La rémunération de Véo est un pourcentage sur les entrées HT de la salle. Le taux est 3 % en 2020. Une participation forfaitaire de 59 € HT par mois en 2020 s'ajoute pour le service de gestion centralisée ;
- D'autoriser le Maire à signer l'Adhésion à l'entente de programmation Véo.

Madame MAZEIRAT :

« Entente Véo est un réseau qui permet d'adhérer à cette programmation. Ils nous fournissent les films ».

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

19. Contrat publicitaire cinéma Eden

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

La publicité dans les salles de cinéma est autorisée ; cette publicité peut être confiée à une entreprise contre rémunération.

La MJC était en contrat avec la Société Censier Publicinex pour la concession du droit à exploiter les écrans à des fins publicitaires, la Commune reprend le contrat à son nom.

La rémunération est versée tous les trimestres en fonction des spots passés et du nombre de spectateurs.

La Commune garde le droit de faire de la publicité pour des partenaires locaux et des manifestations locales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De concéder la publicité de l'écran Eden à la Société Censier Publicinex pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de régie publicitaire.

Madame MAZEIRAT :

« Cela permet aux commerçants et artisans locaux de faire de la promotion avant la projection des films. »

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

20. Entretien du Cinéma Eden

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

La MJCCS avait externalisé le nettoyage du cinéma à une entreprise adaptée de services ; la Commune continuera de confier le ménage à la même entreprise de services ; le ménage aura lieu 2 fois par semaines pendant 1 heure, à deux personnes ; le prix forfaitaire est de 240 € HT par mois, pour 2020, produits compris. Le contrat est signé pour une année et renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De confier le nettoyage à une entreprise adaptée : AH SERVICES ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat.

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

21. Inscription du Cinéma au Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Madame MAZEIRAT :

« Cette inscription est obligatoire. Il faut inscrire le cinéma au CNC pour un montant de 16 €. Nous leur reversons une taxe spéciale additionnelle sur chaque ticket vendu, en échange de quoi, c'est une sorte d'investissement par anticipation qui permet à la collectivité, lorsqu'il y a besoin de faire de l'investissement, d'être subventionné à hauteur de 70, 80 ou 90 % pour,

notamment, comme l'a dit monsieur le Maire tout à l'heure, le changement des fauteuils. Cela peut être aussi le changement d'un écran, etc. »

Le CNC délivre les droits d'exploitation des cinémas, il gère la taxe sur les entrées en salles de spectacles cinématographiques (TSA). Le CNC est l'interlocuteur unique pour la TSA, il est le percepteur et le contrôleur de la TSA. Chaque semaine une déclaration est envoyée au CNC par l'exploitant afin de calculer la taxe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'inscrire le cinéma au CNC : l'inscription est de 16 € ;
- D'autoriser le Maire à signer les déclarations TSA, à mandater les sommes dues, et recevoir les taxes qui nous reviennent.

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

22. Cinéma : Contrat avec la Société Globecast

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

La Société Globecast nous fournit le matériel de réception des films ainsi qu'une ligne de fibre optique 50 Mbps pour acheminer environ 200 films par an. Le matériel acquis par la MJCCS est repris dans le contrat pour une valeur de zéro euro ; la maintenance du matériel et la ligne VDSL Orange sont à payer chaque mois.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le contrat de maintenance du matériel et la ligne d'abonnement VDSL pour un montant de 195 € HT par mois en 2020. Ce contrat est reconduit par tacite reconduction chaque année.

Décision : Adoptée à l'unanimité (6 abstentions : MM DAGNAUD, GAUDIN, LYRAUD, JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD).

Madame JAMMOT :

« Juste une explication de vote : on s'abstient non parce que l'on est contre le cinéma mais par cohérence avec ce qui a été dit antérieurement sur l'absence de plan de visibilité au départ lorsque nous avons repris le cinéma. »

23. Vente de terrain - lotissement Jérémie 2

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Il est proposé au Conseil municipal :

- De céder à Madame Alizée MARTIN domiciliée 4 Place du Fort à La Souterraine, le lot 8 du lotissement de la Jérémie 2, cadastré BS N° 372 d'une surface de 680 m², à 30,00 HT le m² ;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié enregistrant la cession.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir (27 Pour - Monsieur MARTIN ne participe pas au vote).

24. Enquête publique Saint Agnant de Versillat

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

La Société SAS Carrières de Condat dont le siège social est au 7, rue du Commandant Charcot 87220 Feytiat, a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de la poursuite de l'exploitation d'une carrière située au lieu-dit « Chanseaux » sur la Commune de Saint Agnant de Versillat.

Cette installation est soumise à enquête publique.

La Commune de La Souterraine est située dans le rayon réglementaire de 3 kms autour de cette installation.

L'enquête publique est ouverte du 20 janvier 2020 au 21 février 2020.

En application de l'article R 181.38 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit se prononcer sur la demande d'autorisation d'exploiter cette installation.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

25. Installation d'un pylône par la Société TDF lieu-dit La Carderie

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

La Société TDF souhaite installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur le terrain sis à La Carderie cadastré CV 418. Le terrain destiné à accueillir le pylône a une surface de 160 m².

Le montant de la location par TDF serait de 1 500 €/an.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention qui régira les relations entre TDF et la Commune.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

26. Extension du périmètre d'aide à l'installation de commerce

Rapporteur : Etienne LEJEUNE

Afin de lutter contre la vacance des locaux commerciaux, de préserver le commerce de proximité et d'encourager l'implantation de nouveaux commerces en centre bourg, le Conseil municipal, dans sa séance du 29 janvier 2019, a décidé d'accorder une aide financière directe en participant aux loyers. Le périmètre retenu après examen en commission commerce puis validé par le Conseil municipal est :

-Le périmètre d'intervention suivant :

Boulevard Mestadier, rue de la Rampe, Place d'Arme, Place du Marché, rue du Docteur Philippe Bridot, Place Montaudon Bousseresse, rue Saint Jacques, Place Saint Jacques, rue Hyacinthe Montaudon, rue de Lavaud, rue de la Font aux Moines.

-Le pourcentage d'aide aux loyers

Les loyers sont en moyenne de 500 €/mois.

	A la charge du commerçant	A la charge de la commune
1 ^{ere} année : 50 %	250 €	250 €
2 ^{eme} année : 50 %	250 €	250 €
3 ^{eme} année : 50 %	250 €	250 €

Le plafond de loyer est limité à 500 € et l'aide à 3 ans.

Lors de la commission commerce du 22 janvier 2020, les membres de la commission ont proposé d'étendre le périmètre d'aide autour de la place Filderstadt - Amédée Lefaure et au quartier de la gare.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'étendre le périmètre comme proposé par la commission commerce.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

27. Vente Maison familiale Creusoise

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Le Conseil d'Administration de la Société « La Maison familiale Creusoise » s'est tenu le 4 décembre 2019 et a donné son accord à l'étude d'une opération d'acquisition rénovation du bâtiment appartenant à la Commune situé à l'angle de la rue du Coq et de la rue de l'Hermitage dit « maison Cobert », pour la réalisation de 4 ou 5 logements financés en PLAI. Cette demande de PLAI a été faite par la Société auprès de l'Etat.

Le prix est fixé à 20 000 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

28. Passation du contrat d'assurance statutaire des personnels stagiaires et titulaires IRCANTEC

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel IRCANTEC arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier en considération du montant de la prime d'assurance.

Il est proposé :

- De retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires des personnels stagiaires et titulaires affiliés à l'IRCANTEC prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 1 an ;

- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

29. Poste de Chargé de mission « revitalisation centre bourg Massif Central »

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Par délibération en date du 20 décembre 2016, Monsieur le Maire a été autorisé à recruter un Chargé de mission « revitalisation centre bourg massif central » contractuel pour une durée de 3 ans, en vertu de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

- Considérant que ce projet de revitalisation est en phase de réalisation mais que de nombreuses actions sont encore à entreprendre ;

- Considérant que les besoins et la nature des fonctions requièrent des compétences particulières et pointues ;

Il conviendrait d'autoriser le recrutement sur ce poste d'un contractuel de catégorie A, sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi 84-53, à temps complet disposant d'un diplôme permettant l'accès au grade d'attaché territorial.

La rémunération sera fixée, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, sur la base de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial tout en tenant compte de son parcours et de son expérience professionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le maintien du poste de catégorie A de chargé de mission Revitalisation centre bourg, à temps complet à compter du 3 avril 2020 ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse ;
- D'autoriser M. le Maire à recruter un contractuel sur emploi permanent, conformément à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire du grade d'Attaché, en prenant en compte le parcours et l'expérience professionnelle ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Les crédits nécessaires sont imputés au chapitre 012 du budget principal de l'exercice concerné.

Monsieur MUGUAY :

« Cette chargée de mission a fait un travail important dans les relations avec les commerçants et cela a été une excellente opération. On voit que les pourcentages de vacances ont largement diminué sur La Souterraine, notamment lorsque l'on compare avec les pourcentages des villes de même strate. »

Monsieur LEJEUNE :

« J'ai été amené à travailler avec cette chargée de mission tout au long du mandat. Son investissement et son écoute ont été salués lors de la dernière assemblée générale de l'Union commerciale, vendredi dernier, par le Président qui nous remerciait d'avoir ce poste et de pouvoir travailler, au quotidien, avec eux. »

Monsieur JOFFRE :

« Je ne comprends pas très bien, vous nous demandez de voter pour quoi ? Pour les 6 mois supplémentaires ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Oui, pour le renouvellement du poste et son financement. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

30. Adhésion à la Fédération des Villages Etapes

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à Fédération des Villages Etapes pour l'année 2020 et d'autoriser le Maire à signer le contrat de sous-licence ci-joint.

L'adhésion pour l'année 2020 s'élève à 7 489,80 € qui se compose :

- Fonctionnement 1,15 € par habitant soit 6 380,20 € ;
- Communication 0,20 € par habitant soit 1 109,60€.

Monsieur FILLoux :

« Je vous partage une information que nous avons reçue aujourd'hui même, une information très satisfaisante puisqu'elle nous provient de l'association des villes et villages où il fait bon vivre. C'est un label. Nous apprenons, dans ce courrier, que La Souterraine fait partie des 1 814 communes distinguées et éligibles au label « Villes et Villages où il fait bon vivre » sur les 38 841 communes de France métropolitaine. Ce classement est établi sur 182 critères et 8 catégories fournis par l'INSEE ou par des organismes d'Etat (la qualité de vie, la sécurité, les transports, les commerces et services, la santé, l'éducation, les sports et loisirs et la solidarité). Si Villages Etapes promeut l'accueil dans les communes labellisées, nous ne pouvons que nous en réjouir

et nous projeter sereinement en constatant les conclusions de ce label Villes et Villages où il fait bon vivre. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

31. Financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020 des opérations de sécurisation des établissements scolaires

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de demander une subvention dans le cadre du FIPDR pour les travaux de sécurisation des écoles, notamment films occultant pour les vitrages, interphone, alarme ...
Le dossier doit être déposé au plus tard le 21 février.

Financement au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2020 des dispositifs de vidéo-protection.

Devant l'augmentation ces dernières années de vols dans La Souterraine, il est proposé au Conseil municipal de demander une subvention dans le cadre du FIPDR pour l'installation de système de vidéo-protection.
Le dossier doit être déposé au plus tard le 21 février.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à répondre à ces deux appels à projet.

Monsieur RICHERT :

« Dans un moment de période électorale, certains évoquent la sécurité. Je vais expliquer ma position lors de mon dernier conseil municipal. Je suis originaire de BELLAC où une police municipale a été installée. Il y avait 5 000 habitants, aujourd'hui, il n'y a plus que 3 500 habitants et il y a toujours une police municipale. Aujourd'hui, on va parler de la vidéo surveillance ou de la vidéo protection dans les écoles. J'ai eu 3 enfants qui sont allés dans les diverses écoles de La Souterraine. Il n'y a pas eu besoin, jusqu'ici, de ce genre d'opérations de sécurisation, les enseignants ont su faire leur travail. Aujourd'hui, je n'ai pas l'impression qu'il y ait plus de problèmes qu'avant. En plus, nous avons été famille d'accueil, nous avons reçu plus de 23 enfants et nous n'avons jamais eu un seul problème avec ces 23 enfants dans les écoles. Alors, aujourd'hui, je voterai contre cette délibération. »

Monsieur LEJEUNE :

« Juste une toute petite précision sur les écoles, il s'agit de la sécurisation du bâtiment en dehors des horaires d'ouverture et sur les abords immédiats. Il ne s'agit absolument pas de caméras qui filment l'intérieur de l'école pendant le temps scolaire, et notamment les enfants. »

Décision : Adoptée à l'unanimité (26 Pour - 1 Abstention : MME. MAZEIRAT - 1 Contre : M. RICHERT).

32. Location d'un local 6 rue Saint Jacques

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Dans le cadre du programme de redynamisation du Centre bourg mis en place par la Commune, il est proposé, afin de promouvoir des lieux culturels en ville, de louer par le biais d'un bail précaire un local commercial appartenant à Madame et Monsieur GRELAUD, 6 rue Saint Jacques, pour un loyer de 400 € HT par mois.

Ce local sera mis à la disposition d'étudiants en Arts appliqués de la Cité Scolaire Raymond Loewy afin qu'ils puissent tenir une galerie d'art.
Une convention de mise à disposition sera conclue avec les étudiants et la Commune prendra en charge la totalité du loyer.
La Commune prendra en charge les fluides et l'assurance.
Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation précaire et les conventions de mises à disposition.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur MUGUAY :

« Le mandat de maire que vous m'avez confié touche à son terme. C'est avec une forte émotion que je m'adresse à vous pour cette ultime intervention devant notre assemblée dans sa composition actuelle. En premier, laissez-moi vous remercier de l'honneur que j'ai toujours ressenti, de la marque de confiance à laquelle j'ai été sensible, très sensible, dire ma gratitude à tous ceux et toutes celles qui, à mes côtés, ont partagé les responsabilités qui incombent aux élus. A l'heure de passer la main, je mesure pleinement que mon rôle a été riche, qu'un maire doit rester un animateur, qu'il n'est rien sans le travail d'une équipe autour de lui, chacun selon ses attributions. S'il m'était demandé de définir le rôle d'une équipe comme la nôtre, j'oserais dire que c'est un engagement commun, fraternel, impliquant du soutien, de la solidarité, parfois de la complexité afin d'œuvrer utilement pour sa cité et ses habitants. Si mes propos s'adressent, ce soir, prioritairement aux élus, j'aurai, bien sûr, l'occasion de témoigner à l'ensemble des chefs de service, à l'ensemble des agents de la collectivité, toute ma reconnaissance pour le travail accompli à nos côtés. Certes, il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences, d'assumer des décisions parfois difficiles. Dans mes échanges, si j'ai pu froisser ou déplaire, merci de ne pas m'en tenir rigueur, la tolérance étant la charité de l'intelligence, je vous demande de me pardonner. Sachez que mon unique objet, ma seule ambition a été de défendre l'intérêt général. Je souhaite à celle ou celui qui me succédera, à l'équipe qui l'accompagnera, la réussite avec, pour objectif, le rayonnement et le dynamisme de La Souterraine. La mission pour laquelle elle ou il va être investi(e) constitue une grande responsabilité mais elle est aussi un gage de confiance des électeurs que l'on ne doit jamais oublier. Ne pas décevoir doit être son principal objectif. On ne peut y parvenir qu'en veillant au respect en prenant en compte les besoins de la population. Je lui souhaite de s'épanouir dans ses fonctions. Merci à vous tous. »

Monsieur MUGUAY lève la séance à 20h45.

Table des délibérations de la séance

2020-001	Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2019
2020-002	Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2019
2020-003	Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2019
2020-004	Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Lotissement Jéraphie 2 avec reprise anticipée des résultats 2019
2020-005	Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Lotissement Bois du Loup avec reprise anticipée des résultats 2019
2020-006	Vote des taux de fiscalité
2020-007	Subvention au profit du CCAS
2020-008	Subvention au profit de la Caisse des Ecoles
2020-009	Subvention pour les 30 ans des Arts appliqués au lycée R. Loewy
2020-010	Convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture Centre Social (MJCCS)
2020-011	Participation de la commune au budget du GIP Traces de Pas
2020-012	Contrat d'assistance technique pour la STEP
2020-013	Adhésion du cinéma Eden à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)
2020-014	Cinéma : contrat de maintenance logiciel billetterie et de sauvegarde des données Monnaie Services
2020-015	Cinéma : mode de paiement Ciné chèques et chèques ANCV
2020-016	Cinéma : Terminal de Paiement Electronique (TPE) ; contrat IPMO (passerelle monétique)
2020-017	Contrat de maintenance Projecteur et serveur DOREMI du cinéma
2020-018	Cinéma : contrat de programmation Entente Véo
2020-019	Contrat publicitaire cinéma Eden
2020-020	Entretien du cinéma Eden
2020-021	Inscription du cinéma au Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)
2020-022	Cinéma : contrat avec la société Globecast
2020-023	Vente de terrain - lotissement Jéraphie 2
2020-024	Enquête publique Saint Agnant de Versillat
2020-025	Installation d'un pylône par la société TDF lieu-dit la Carderie
2020-026	Extension du périmètre d'aide à l'installation de commerce
2020-027	Vente Maison familiale creusoise
2020-028	Passation du contrat d'assurance statutaire des personnels stagiaires et titulaires IRCANTEC
2020-029	Poste de Chargé de mission « revitalisation centre bourg Massif Central »
2020-030	Adhésion à la Fédération des Villages Etapes
2020-031	Financement au titre du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020 des opérations de sécurisation des établissements scolaires et des dispositifs de vidéo protection
2020-032	Location d'un local 6 rue Saint Jacques

PRESENCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 / 02 / 2020
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Jean-François	MUGUAY	
2	A	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
3	A	Madame	Isabelle	MAZEIRAT	
4	A	Monsieur	Guy	DUMIGNARD	
5	A	Madame	Martine	ESCURE	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
8	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
9	A	Madame	Sophie	CLEMENT	
10	CM	Monsieur	Gilles	BEAUQUESNE	
11	CM	Madame	Karine	NADAUD	
12	CM	Madame	Estelle	FURET	
13	CM	Monsieur	William	MATHOU	
14	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
15	CM	Monsieur	Philippe	RICHERT	
16	CM	Madame	Jeanne-Marie	PRADEAU	
17	CM	Monsieur	Frédéric	ALONZO	
18	CM	Madame	Chantal	CHAPELAIN	
19	CM	Monsieur	Aurélien	FADERNE	
20	CM	Monsieur	Julien	DELANNE	
21	CM	Madame	Patricia	MOUTAUD	
22	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
23	CM	Madame	Ruth	KOWALCZYK	
24	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
25	CM	Monsieur	Pascal	LYRAUD	
26	CM	Madame	Catherine	DAGNAUD	
27	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
28	CM	Mademoiselle	Lise	GAUDIN	
29	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	

Annexe à la délibération 001/2020 : Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2019

Annexe 1

ANNEXE 1 budget primitif 2020 budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2019 ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

Dépenses	BP + DM 2019	réalisé 2019	BP 2020	Recettes	BP 2019+ DM	réalisé 2019	BP 2020
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	1 424 000,00	1 384 418,30	1 611 000,00	013 : atténuation de charges	105 000,00	111 794,34	100 000,00
012: dépenses de personnel	3 195 000,00	3 073 994,30	3 195 000,00	70 : produits du domaine	356 000,00	371 121,91	440 000,00
014 : att. produits (jeunes agric+pic)		1 136,00	722,00	73: impôts	4 444 000,00	4 526 995,48	4 533 765,00
022 : dépenses imprévues	43 074,00		45 000,00	74: dotations et subv	1 256 580,00	1 352 843,51	1 300 000,00
65: autres charges de gestion	980 000,00	925 275,69	990 000,00	75 : autres produits (location des immeubles)	294 500,00	288 058,73	285 000,00
66: charges financières	155 000,00	141 409,42	140 000,00	76 : produits financiers		7,90	
67: charges exceptionnelles	7 000,00	952,69	7 000,00	77 : produits exceptionnels	17 000,32	49 039,86	40 000,00
68 : provisions				77 : Ventes	0,00	27 040,00	
				78 : Reprises sur provisions			
TOTAL DEPENSES REELLES	5 804 074,00	5 527 186,40	5 988 722,00	TOTAL RECETTES REELLES	6 473 080,32	6 726 901,73	6 698 765,00
023: virement à l'invest.	1 280 000,00		1 300 970,00	042: travaux en régie	20 000,00	19 886,99	20 000,00
042/675 et 6761: immo cédées		50 973,40		042 : moins value cessions	8 957,00	23 933,40	8 957,00
042/6811 Dotation aux amortissement	191 000,00	188 463,88	190 000,00	042/777 sub inv transférées		8 956,90	
042/6812 Charges à répartir	3 946,00	3 945,04					
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 474 946,00	243 382,32	1 490 970,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	28 957,00	52 777,29	28 957,00
		5 770 568,72		RESULTAT REPORTE (002)	756 982,68	6 779 679,02	751 970,00
RESULTAT REPORTE				TOTAL	7 259 020,00	7 536 661,70	7 479 692,00
TOTAL	7 279 020,00	5 770 568,72	7 479 692,00				

résultat provisoire exercice 2019

1 009 110,30

DEFICIT/EXCEDENT cumulé provisoire CA 2019

0,00

1 766 092,98

751 971,02

reste à affecter après 1068 inv

Prévisions Budget 2020 chapitre 65

Contingent incendie
Voierie rurale (auxquels il faut ajouter sub DETR)
Caisse des écoles
CCAS
Sub aux associations

191 749
60 000
30 000
200 000
280 000

Annexe à la délibération 002/2020 : Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2019

Annexe 1

ANNEXE 1

SERVICE ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PROVISOIRE ET BUDGET PRIMITIF 2020
FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Recettes	Prévu 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	270 000,00	259 729,51	301 990,00	70 : redevances assainissement + PRE	340 000,00	440 402,97	400 000,00
65: autres charges de gestion		773,47	2 000,00	74: dot, subv (prime épuration)			
66: charges financières	1 000,00	788,20	100,00	75 : autres produits	14 000,00	14 376,00	14 000,00
67: charges exceptionnelles	19 000,00	0,97	20 000,00	013 : atténuation de charges			
68 : provisions				76 : produits financiers			
022 : dépenses imprévues	3 970,28		3 000,00	77 : produits exceptionnels			
TOTAL DEPENSES REELLES	293 970,28	261 292,15	327 090,00	78 : reprise sur provisions	13 000,00		13 000,00
				TOTAL RECETTES REELLES	367 000,00	454 779,97	427 000,00
023: virement à l'invest.	41 000,00		154 580,00				
042-68 Dotation aux amortissements	118 000,00	117 886,27	128 000,00	042-777 : sub inv amortissables	15 450,00	15 449,39	21 100,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	159 000,00	117 886,27	282 580,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	15 450,00	15 449,39	21 100,00
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE (002)	70 520,28	70 520,28	161 570,00
TOTAL	452 970,28	379 178,42	609 670,00	TOTAL	452 970,28	540 748,64	609 670,00

résultat provisoire exercice 2019 91 049,94

DEFICIT/EXCEDENT
PROVISOIRE CA 2019

0,00

161 570,22

BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

ANNEXE 2

SERVICE ASSAINISSEMENT
COMpte ADMINISTRATIF 2019 PROVISoire et BUDGET PRIMITIF 2020
INVESTISSEMENT

	dépenses			recettes		
	BP2019+DM	RAR	BP 2020	BP 2019+DM	RAR	BP 2020
001OF déficit d'exécution		301 990,00				216 217,00
020 OF dépenses imprévues			1 000,91			
1381 OF amortissement subv	15 450,00	15 449,39	21 000,00	118 000,00		128 000,00
041/2315 intégration études	58 006,00	58 005,27		0,00		154 580,00
16 OF remboursement emprunts	17 000,00	16 500,94		41 000,00		
20 études						
21 acquisition matériel terrains	20 000,00	10 958,19	40 000,00			
23 travaux réserves	301 882,40	251 528,78	80 000,00			
23 travaux	210 201,60	49 074,09	188 583,00	168 000,87	158 860,59	8 000,41
238 avance	9 500,00	-	270 000,00	9 500,00	0,00	9 000,00
			9 000,00			
total	632 040,00	352 442,67	625 583,91	423 207,26	158 860,59	515 797,41
TOTAL GENERAL			674 558,00			674 558,00

résultat exercice	19 724,33	
solde RAR	109 786,50	
excédent de financement	EXCÉDENT	216 217,22
Opérations ordre Sec à	15 450,00	131 459,93
op d ordre section inv	58 006,00	58 005,27
Opérations réelles	558 584,00	278 987,91
Total	632 040,00	468 453,11
dépenses réelle invest		49 074,09
investissements RAR + vote 2020		587 583,00
		636 657,09
		117 886,27
		58 005,27
		196 275,36
		372 166,90
		158 860,59
		158 860,59
		262 706,80
		159 000,00
		103 706,80
		262 706,80

BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

Annexe à la délibération 003/2020 : Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2019

Annexe 1

ANNEXE 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020
SERVICE EAUX

Dépenses	BP 2019+DM	Réalisé 2019	BP 2020	Recettes	BP2019+DM	Réalisé 2019	BP 2020
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,...)	29 586,00	29 581,23	30 000,00	70 : redevances 73: Impôts			
65: autres charges de gestion			500,00	74: dotations et subv			
66 : Charges financières	1 000,00	738,78	500,00	75 : autres produits (part cnale)	155 000,57	76 271,00	75 000,00
67: charges exceptionnelles	1 000,00	0,18	1 000,00	013 : atténuation de charges			
68 : provisions pour captages				77 : produits exceptionnels			
022 : dépenses imprévues	-		1 959,00	7911 : Indemnités sinistres			
TOTAL DEPENSES REELLES	31 586,00	30 320,19	33 959,00	TOTAL RECETTES REELLES	155 000,57	76 271,00	75 000,00
023: virement à l'invest.	194 000,00		14 500,00	042/777 : sub inv amortissables			
042/68 Dotation aux amortissement	39 000,00	38 730,16	40 000,00		1 642,00	1 641,75	1 642,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	233 000,00	38 730,16	54 500,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 642,00	1 641,75	1 642,00
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE (002)	107 943,43	107 943,43	11 817,00
TOTAL	254 586,00	69 050,35	88 459,00	TOTAL	264 586,00	185 856,18	88 459,00
Résultat provisoire exercice 2019		8 862,40					
cumulé provisoire 2019						11 817,84	

BUDGET PRIMITIF 2020 EAU

ANNEXE 2

SERVICE EAU

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2019 et BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

	dépenses				recettes			
	BP 2019+DMI	Réalisé 2019	Reste à réaliser	BP 2020	BP 2019+DMI	Réalisé 2019	Reste à réaliser	BP 2020
.001 OF	12 522,55	12 522,55		142 965,00	.001 OF			
					1068 OF	15 001,31		104 985,00
.020 OF				2 657,09	.021 OF			14 500,00
04/07139 OF	1 642,00	1 641,75		1 642,00	04/0230F	39 000,00		40 000,00
					2031 OF			
04/12315 OF					04/12031			
16 OF	12 500,00	12 081,24		12 600,00	16....			284 500,00
20								
21	7 999,69	651,70		10 000,00				
23	115 706,76	181 701,31	4 156,91	405 000,00	13		54 036,00	81 000,00
23	159 100,00							
238				5 000,00	238		8 900,00	5 000,00
total	309 471,00	196 076,00	4 156,91	579 884,09		53 731,47	54 036,00	529 985,00
TOTAL GENERAL				584 021,00	TOTAL GENERAL			584 021,00

Résultat exercice - 142 344,53

solde RAR 49 879,09

besoin de financement - 92 465,44

Opérations réelles 194 434,25

Opérations d'ordre 1 641,75

TOTAL 196 076,00

investissements possibles 4 156,91

investissements RAR + vote 2020 424 156,91

432 600,00

1 642,00

434 242,00

420 000,00

424 156,91

-

38 730,16

38 730,16

489 985,00

54 500,00

544 485,00

BUDGET PRIMITIF 2020 EAU

Annexe à la délibération 005/2020 : Vote du Budget primitif 2020 pour le Budget Lotissement Bois du Loup avec reprise anticipée des résultats 2019

Annexe 1

ANNEXE 1

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT - 2020
BOIS DU LOUP

Chap	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		
011	6015	Terrain	7015	24 178,98	Vente lots	3555-040	En-cours production terrain	16874	Dette au budget
	6045	Honoraires	774		Subvention budget principal		1641	Emprunt	
	605	Travaux	758		Produits divers (TVA)	1321	Transfert subvention		
	608	Frais accessoires					Rec réelles	0,00	
65	652	Rev budget principal							
	656	charges diverses (TVA)							
	Dep réélit	24 712,00	Rec réélit	24 178,98			3555-040	18 908,00	stock terrains
042	60315	Transfert travaux	71355	9 455,00	Variation des stocks de terrain aménagés		315		
			7474	0,00	Transfert subvention				
	71355-042	Variation des stocks de terrain aménagés				Dep ordre	9 455,00	18 908,00	
	Dep ordre	18 908,00	Rec ordre	9 455,00		16874	1,16	Remb avance BP	
						1641			
						3555			
						Dep réelles	1,16		
	S/total	43 620,00		33 633,98		SOUS-TOTAL	9 456,16		
	002	Déficit antérieur	002	9 886,02	Excédent antérieur	001	9 451,84	Déficit antérieur	001
	TOTAL	43 620,00		43 620,00		TOTAL	18 908,00		18 908,00

0,00

BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT DU BOIS DU LOUP

Annexe à la délibération 012/2020 : Contrat d'assistance technique pour la STEP

prestation d'assistance à l'exploitation de la step de La Souterraine
proposition de nouvelle prestation pour la période 2020 - 2022

description des opérations	période 2020 - 2022		opérateur	2017 - 2019 cout HT €	2014 - 2016 cout HT €
	fréquence opération/an	cout HT €			
prestation assistance sur stepsoute					
prestation analyses et mesures					
vérification annuelle des 3 débitmètres EU & ET & Bassin Orage	1	1020	FS	960	610
* vérification annuelle du nouveau débitmètre sur PR	1	360	FS		
vérification annuelle des 2 préleveurs EU & ET	1	450	FS	430	410
calibrage (1fois/3ans) 2 débitmètres extraction boue	1	390	PG	370	360
réaction compte rendu de la mission contrôle analyses sur boues	1	490	FS	430	410
MeS et %MVS sur boues activées et extraites siccité sur 3 boues	104	3680	CBB + ARLP	3500	3340
analyses spectrophotométriques	36	850	CBB + ARLP	1020	970
* contrôle oxymètre pour mesure Sédelle	2	40	FS	0	0
sous total prestation analyses et mesures		6890		6340	5740
prestation assistance à exploitation					
validation bilan mensuel	12	2730	JB + SP + APX	2580	2440
** aide au dépannage (pompe, instrumentation...)	10**	1090	DJ + PG + NB	1030	990
** aide au diagnostic (dysfonctionnement bio...)	10**	2200	JB + SP + PHB	2080	1990
sous total prestation assistance à exploitation		6020		5690	5420
prestation totale (COUT Hors Taxe/an)		12 910		12 030	11 160
cette nouvelle grille, intégrant un réajustement des tarifs définis en décembre 2016, propose un tarif ferme et non ajustable pour la période de 2020 à 2022					
* 2 prestations supplémentaires demandées par l'exploitant à partir de 2020 :					
> prise en compte du contrôle du futur nouveau débitmètre sur le trop plein du poste de relèvement (installation en 2020)					
> opération de vérification et étalonnage de l'oxymètre utilisé pour les 2 bilans sur la Sédelle					
** il s'agit d'interventions ponctuelles d'environ deux heures à la demande du Service Technique Municipal (Mr LAVAUD) ou directement de l'exploitant Bruno BASTIER. La facturation de ces interventions est donc conjoncturelle.					
identités des intervenants OIEau : FS > Fabien SEMAVOINE - PG > Pierre GRUIN - CBB > Cécile BONNET-BEAUFRANC - ARLP > Anne RANTY LEPEN - JB > Jacky BARBE - SP > Sandrine PAROTIN - APX > Antoine PELUX - DJ > Dominique JEAN - NB > Nils BOURNAUD - PHB > Pierre Henri BOUHET					

MUSISANUBSTEP/SOUTE/Geslon/année 2019/cadre de prestation décembre 2020 pour assistance sur stepsoute sur 2020 à 2022 - envoi mairie_ jbc26112019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20200217-2020-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2020

Annexe à la délibération 030/2020 : Adhésion à la Fédération des Villages
Étapes

À nous retourner
parafé, signé sur
la dernière page,
non daté.

Vu pour être
annexé à la délibération
n° 030/20 en date du 11/02/20
La SOUTERRAINE le 11/02/20
Le Maire,

CONTRAT DE SOUS-LICENCE DE MARQUE
ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VILLAGES ÉTAPES

Et la COMMUNE DE LA SOUTERRAINE



ENTRE

La Fédération française des villages étapes dont le siège est situé 16 place Jourdan à Limoges,
Ci-après dénommée « la Fédération », représentée par son président, M. Jean-Claude BLIN

D'une part,

ET

La commune de LA SOUTERRAINE, représentée par son maire, M. Jean-François MUGUAY
Ci-après dénommée « la commune »

D'autre part.

PRÉAMBULE

Les premiers Villages étapes ont vu le jour en 1995 en Haute-Vienne, le long de l'autoroute A20 Vierzon-Brive,
non concédée. Les « Villages étapes » avaient une double finalité :

- De service aux usagers, pour fournir des services complémentaires à ceux des aires installées sur
l'autoroute elle-même, voire pallier leur absence, en recourant aux disponibilités existant dans les
communes ;
- Par là-même, d'aménagement du territoire, en permettant de maintenir un certain niveau d'activité et
de service dans des territoires peu favorisés économiquement et à l'écart des grands axes de
communications et des pôles principaux de développement.

Vingt ans après leur création, les Villages étapes ont connu un certain succès et sont au nombre de 68 à ce jour.

La politique de développement des Villages étapes est portée par le ministère de l'écologie, aidé par un
partenaire de premier plan : la Fédération nationale des Villages étapes (FNVE), association loi 1901 créée en
2002 et regroupant les villages labellisés, devenue en 2014 Fédération française des Villages étapes (FFVE). La
FFVE s'est fixé trois missions principales :

- Représentation des communes labellisées auprès des partenaires de la démarche et en premier lieu
l'Etat ;
- Respect de la qualité des services et de l'accueil proposés dans les communes ;
- Développement du réseau des villages étapes en accompagnant les communes candidates et en
travaillant à la communication.

La marque « Village étape » a été déposée à l'institut national de la propriété industrielle le 6 septembre 2012
par l'Etat, représenté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. L'Etat a conclu le
9 janvier 2015 un contrat de licence de marque avec la Fédération française des villages étapes, visant à
concéder à cette dernière la licence d'exploitation de la marque pour ses activités de promotion du label village
étape. Par ledit contrat, l'Etat autorise également la Fédération à conclure des contrats de sous-licence avec les
communes qui la composent.

CECI AYANT ÉTÉ RAPPELÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Définition

Marque 1 : la marque Village étape® est constituée du nom « Village étape » (dit « label Village étape ») et du logo reproduit ci-dessous :



Ce signe a été déposé en tant que marque française le 6 septembre 2012 à l'institut national de la propriété industrielle et enregistré sous le n°12 3 944 502. La protection est effective en France à partir de la date de dépôt, ce pour une période de dix ans indéfiniment renouvelables.

Marque 2 : la marque Fédération française des Villages étapes® est constituée du nom « Fédération française des Villages étapes » et du logo reproduit ci-dessous :



Ce signe a été déposé en tant que marque française le 23 décembre 2015 à l'institut national de la propriété industrielle et enregistré sous le n°15 4 236 151. La protection est effective en France à partir de la date de dépôt, ce pour une période de dix ans indéfiniment renouvelables.

Marque 3 : la marque Philémon le Hérisson® est constituée du du logo reproduit ci-dessous :



Ce signe a été déposé en tant que marque française le 23 décembre 2015 à l'institut national de la propriété industrielle et enregistré sous le n°15 4 236 149. La protection est effective en France à partir de la date de dépôt, ce pour une période de dix ans indéfiniment renouvelables.

Article 2 : Objet

Par le présent contrat, la Fédération concède, à titre gratuit, à la commune qui l'accepte, la sous-licence d'exploitation de ces 3 marques pour ses activités de promotion du village en tant que Village étape. Cette exploitation peut notamment consister en l'apposition de la marque sur des documents de communication touristique ou sur les devantures des commerces situés dans la commune, ou en la distribution d'objets dérivés commercialisés par la Fédération.

Cette activité est strictement limitée à la promotion touristique du village, et à la mise en valeur du label Village étape dans les commerces et services utiles à l'utilisateur du réseau routier national.

Article 3 : Engagements de la Fédération

La Fédération s'engage à :

- Agir aux côtés de l'État, propriétaire de la marque, pour protéger la marque afin d'en assurer à ses utilisateurs un usage paisible ;
- Utiliser la marque sérieusement et régulièrement.

Article 4 : Obligations de la commune

La commune s'engage à :

- Utiliser la marque sérieusement et régulièrement ;
- Informer la Fédération de l'utilisation qu'elle fait de la marque ;
- Répondre à toute demande de la Fédération relative à l'usage de la marque Village étape ;
- Cesser toute utilisation de la marque en cas de cessation du présent contrat de sous-licence.

La commune s'engage à ne pas :

- Porter atteinte à l'image de l'État, de la Fédération et de la marque, notamment en détournant son activité de l'objectif de promotion touristique du village en tant que Village étape ;
- Utiliser la marque de manière trompeuse, notamment lorsque l'État a mis fin, pour manquements, à la convention d'attribution du label Village étape, ou lorsque la commune a décidé de ne pas se porter candidate au renouvellement de son label ;
- Former auprès de la Fédération de demande de dommages et intérêts relative aux actions qui pourraient être engagées à son encontre au titre des droits sous-concédés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20200217-2020-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2020

Article 5 : Information de la Fédération

La commune informera la Fédération, par voie de lettre recommandée avec avis de réception, dans les plus brefs délais et au plus tard sous trente (30) jours à compter de la connaissance des atteintes à la marque de tout acte de contrefaçon ou d'imitation et plus généralement de toute atteinte à la marque dont elle pourrait avoir connaissance.

Article 6 : Caractère personnel de la sous-licence

La sous-licence de la marque est personnelle à la commune. La commune peut néanmoins autoriser les commerces et services à faire figurer la marque Village étape sur leurs documents de communication.

Article 7 : Non contestation

La commune reconnaît expressément que le concédant (l'État) est seul titulaire de tous les droits sur la marque.

Article 8 : Durée

La présente licence entre en vigueur au jour de la signature apposée par la Fédération, à réception du document signé par le maire de la commune et prend fin au 15 février de l'année suivante.

Article 9 : Résiliation

9.1 : Résiliation par la Fédération

En cas de manquement par la commune aux obligations du présent contrat, la Fédération en prononce la résiliation par lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, sans préjudice de tous dommages et intérêts auquel la Fédération pourrait prétendre en vertu du présent contrat.

9.2 : Résiliation par la commune

La commune peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de deux (2) mois à compter de la réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant la résiliation.

Dans le cas prévu à l'alinéa précédent, la commune s'engage à informer la Fédération des motifs de la résiliation, dans les trente (30) jours à compter de la réception d'une demande en ce sens adressée par la Fédération.

Article 10 : Cessation du contrat

En cas de cessation du présent contrat pour tout manquement aux obligations identifiées à l'article 4, la commune doit :

- Cesser toute utilisation de la marque sur son site Internet dans un délai de un (1) mois à compter de la résiliation de la licence devenue effective ;
- Cesser ou prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser toute utilisation de la marque dans les autres documents et outils promotionnels qu'il utilise dans un délai de un (1) mois à compter de la résiliation de la licence devenue effective ;

En outre, tout manquement par la commune aux obligations prévues au présent article la rend redevable envers l'Etat d'une indemnité de 150 € par jour de retard.

Article 11 : ANNEXES

Le présent contrat fait référence aux documents suivants (consultables dans la boîte à outils Village étape sur l'intranet du site web) :

- Le certificat d'enregistrement de la marque « Village étape® »
- Le certificat d'enregistrement de la marque « Fédération française des Villages étapes® »
- Le certificat d'enregistrement de la marque « Philémon le Hérisson® »
- Le guide d'utilisation de ces marques liées au label Village étape

Le..... à Limoges.

M. Jean-Claude BLIN
Président
Fédération française des Villages étapes

M. Jean-François MUGUAY
Maire de LA SOUTERRAINE

